

VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2018

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 19 novembre 2018

I – Pôle Administration générale

Marchés publics

Délibération n°DE-201218-125 Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'appel d'offres ouvert relatif à la souscription de contrats d'assurance pour le compte de la commune de La Garenne-Colombes

Délibération n°DE-201218-126 Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la modification n° 2 au marché d'exploitation avec gros entretien des installations techniques pour la commune de La Garenne-Colombes

Délibération n°DE-201218-127 Composition du jury pour le concours de maîtrise d'œuvre pour la création d'un pôle culturel à La Garenne-Colombes

Secrétariat général

Délibération n°DE-2012-18-128 Rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC) pour l'année 2017

Délibération n°DE-2012-18-129 Rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) pour l'année 2017

Délibération n°DE-2012-18-130 Rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour l'année 2017

Délibération n°DE-2012-18-131 Rapport annuel d'activité 2017 du délégataire de service public des marchés de La Garenne-Colombes - Société Lombard et Guérin Gestion

Délibération n°DE-2012-18-132 Rapport annuel d'activité 2017 du délégataire de service public de la fourrière automobile – Société CRC

II – Pôle Ressources

Ressources Humaines

Délibération n°DE-2012-18-133 Convention de mise à disposition individuelle d'agents entre l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense et la commune de La Garenne-Colombes

Délibération n°DE-2012-18-134 Ressources humaines – Mandat donné au Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne (CIG) pour la négociation de conventions de participation en matière de protection sociale complémentaire

Délibération n°DE-2012-18-135 Ressources humaines – Modification du tableau des emplois

Finances

Délibération n°DE-2012-18-136 Création du budget annexe « gestion déléguée de la ZAC des Champs-Philippe »

Délibération n°DE-2012-18-137 Vote du budget annexe « gestion déléguée de la ZAC des Champs-Philippe »

Délibération n°DE-2012-18-138 Budget principal – Décision modificative n° 5 – Annulation des crédits temporaires ZAC

Délibération n°DE-2012-18-139 Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement sur l'exercice 2019

Délibération n°DE-2012-18-140 Avances sur subventions 2019

Délibération n°DE-2012-18-141 Fixation des taxes, redevances et tarifs divers pour l'année 2019

Délibération n°DE-2012-18-142 Remboursement de frais liés à une mise en fourrière pour stationnement gênant

III – Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports

Délibération n°DE-2012-18-143 Réforme des rythmes scolaires – Projet éducatif territorial

IV – Pôle Services à la population

Affaires scolaires, Etat-civil

Délibération n°DE-2012-18-144 Approbation du règlement intérieur des prestations municipales périscolaires et extrascolaires

Délibération n°DE-2012-18-145 Dérogations au repos dominical

Service des Actions sociales et familiales

Délibération n°DE-2012-18-146 Convention tripartite de partenariat avec l'association UDAF 92 et l'Association Chantiers aide à la parentalité pour l'année 2019

V – Pôle Services Techniques

Aménagement urbain

Délibération n°DE-2012-18-147 ZAC des Champs-Philippe – Cession au promoteur Pitch Promotion d'un terrain à bâtir dit « Ilot Verdun Nord » sis avenue de Verdun et des droits à construire qui y sont attachés

Voirie, Espaces verts

Délibération n°DE-2012-18-148 Convention d'utilisation du domaine public des stations et espaces Autolib'

VI – Divers

Décisions

Questions orales

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 19 heures 03, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de la Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, nous allons commencer. Un certain nombre de collègues vont nous rejoindre.

M. Robail donne délégation à Mme Juvin-Marleix, M. Dransart à Mme Gaillabaud, M. Zacaropoulos à M. Ballin, M. Pinta à M. Butet, Mme Caullery à Mme de Bellabre, Mme Legendre à M. de Boutray, M. Citerne à Mme Fommarty, Mme Marques da Silva à Mme Paillard, Mme Bordet à M. Grenard, Mme Luciot à M. Martin-Chauffier, M. Autain à M. Dubois, Mme Routier à M. Dagrass, M. Campion à M. Conway, Mlle Naturel à M. Duclos.

Nous devons désigner un secrétaire de séance. J'ai la candidature de M. Dubois. Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y a pas d'autres candidats, M. Dubois est donc secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 19 novembre 2018

M. le Maire

Le PV de la dernière fois que vous avez dû recevoir. Avez-vous des remarques particulières ? C'était le PV du 19 novembre. Pas de remarque. Peut-on considérer qu'il est adopté ? Merci.

I – Pôle Administration générale

Marchés publics

Délibération n°DE-201218-125 Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'appel d'offres ouvert relatif à la souscription de contrats d'assurance pour le compte de la commune de La Garenne-Colombes

M. le Maire

Le premier point, il s'agit de l'appel d'offres sur la souscription de contrats d'assurance. C'est l'appel d'offres habituel. Monsieur Hervo, voulez-vous commenter ? C'est passé en Commission d'Appel d'Offres sans difficulté particulière.

M. Hervo

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir mes chers collègues.

Il s'agit simplement du renouvellement des contrats d'assurance de la Ville qui sont arrivés ou qui sont en train d'arriver à échéance, plus exactement. Contrats d'assurance qui sont de 5 types : les assurances dommages aux biens traditionnelles, l'assurance responsabilité civile, l'assurance de notre flotte automobile, bien entendu, une assurance protection juridique, notamment celle des élus, et enfin une assurance tous risques expositions, celle qui a été le plus amendée par rapport aux anciens contrats, puisqu'il s'agit d'assurer toutes nos œuvres d'art, dont la principale est, bien évidemment, le Mastaba.

En la matière, il y a vraiment très peu de concurrence, puisque les grandes compagnies d'assurance sont presque toutes désinvesties de l'assurance des collectivités locales. Il ne reste guère que la SMACL, la Société mutuelle d'assurance des collectivités locales, qui est en quelque sorte la MACIF des collectivités locales, qui a répondu à tous les lots. Pour deux autres lots, les anciens titulaires des contrats ont répondu, mais de façon tout à fait désinvolte, puisqu'ils ont notamment répondu : « *Votre cahier des charges, on n'en tient pas compte, voilà nos conditions générales.* »

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie la semaine dernière a donc opté pour confier l'ensemble de ces lots à la SMACL. C'est donc ce que je vous propose d'approuver aujourd'hui, en autorisant M. le Maire à signer ces contrats.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Des questions à Jean-Pierre ? Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Je voulais juste signaler, mais c'est peut-être bien de le dire, que c'est la première année où l'on fait appel à l'assistance d'Audit Chorus Conseil. Avec son appui, on a élaboré le cahier des charges.

Ma question portait sur la présentation de la note d'honoraires, sachant qu'ils s'étaient basés sur le principe des économies réalisées. Je voulais savoir si cela avait été fait ou si c'est sur le point de se faire.

M. le Maire

Monsieur Hervo ?

M. Hervo

Je vais vous répondre que je n'en sais rien, Monsieur Conway, mais que je vais me renseigner sur ce point. Je tiens effectivement à souligner, comme vous, la qualité du travail d'assistance qui nous a été apporté et qui a vraiment permis de faire cette année un travail approfondi, détaillé et bien adapté à nos besoins.

M. le Maire

Merci.

Si vous me permettez, Monsieur Conway, je vais donner la parole au directeur général des services qui va vous répondre précisément et techniquement.

M. Montagnon

Le paiement de la prestation s'appuie sur deux éléments : un forfait sur une prestation d'audit et d'accompagnement à la désignation du marché, ensuite une période de 3 ans pendant laquelle, s'il y a des économies réalisées, une proportion de ces économies est reversée à la compagnie.

M. le Maire

Au fil de l'eau. C'est clair. Un forfait plus ensuite une économie éventuelle au fil de l'eau.

Pas d'autres questions ?

M. Conway

A combien se monte ce forfait ? Je ne l'ai pas trouvé dans le contrat qui était initialement signé.

M. le Maire

On va vous le trouver, on vous le communiquera. C'est dans une des décisions du maire. On va vous la retrouver dans une vieille décision du maire.

M. Conway

Oui, c'est celle de décembre 2016.

M. le Maire

Qu'est-il écrit dedans ?

M. Conway

35 % sur les économies réalisées et je ne trouve pas de montant forfaitaire. C'est pourquoi je posais la question.

M. le Maire

On vous le passera dès qu'on le trouvera.

M. Conway

Merci.

M. le Maire

Je vous en prie.

Pas d'autres questions sur le sujet ? On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Point suivant, merci.

Délibération n°DE-201218-126 Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la modification n° 2 au marché d'exploitation avec gros entretien des installations techniques pour la commune de La Garenne-Colombes

M. le Maire

Toujours M. Hervo. Il s'agit d'un avenant à un marché que vous connaissez, puisque nous l'avions passé, avenant sur le P2 et P3 du marché sur les installations de chauffage, production d'eau chaude, sanitaire, traitement d'eau, ventilation et climatisation du patrimoine. Ce sont des travaux supplémentaires qui ont été réalisés par des extensions ou rendus nécessaires par des réhabilitations de bâtiments.

Jean-Pierre, as-tu quelque chose à ajouter ?

M. Hervo

Non. Je ne peux que confirmer qu'il s'agit d'un avenant purement technique d'extension du périmètre, puisque de nouveaux bâtiments et de nouvelles installations sont venus s'ajouter aux installations existantes. Ils se devaient donc de les incorporer dans ce contrat.

M. le Maire

Merci. Pas d'autres questions ? On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Délibération n°DE-201218-127 Composition du jury pour le concours de maîtrise d'œuvre pour la création d'un pôle culturel à La Garenne-Colombes

M. le Maire

C'est un sujet qui avait déjà été abordé, qui consisterait à bâtir, d'abord à imaginer, concevoir, puis bâtir éventuellement un bâtiment à usage de conservatoire de musique et de danse, de salles de cinéma et d'une petite salle de théâtre sur l'actuel site de la CPAM jusqu'à l'actuel CALASE.

L'idée est que, pour choisir un architecte, il faut une Commission d'Appel d'Offres pour la mise en concurrence. Nous proposons de composer un jury, conformément à la loi, composé de trois types de membres :

1. D'abord, les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres. Vous qui faites partie de la Commission d'Appel d'Offres, vous y êtes de droit.
2. Ensuite, de quatre membres qui ont la même qualification que celle exigée par les candidats, c'est-à-dire des architectes. Il faudra qu'on trouve quatre architectes que je désignerai par arrêté.
3. Deux élus dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, également désignés par le président du jury par arrêté.
4. Et votre serviteur qui, évidemment, sera membre.

Au titre de je ne sais quoi, d'ailleurs... Non, je ne suis pas membre de la CAO. Obligatoirement ? Je n'ai jamais assisté à une séance de Commission d'Appel d'Offres pour des raisons de transparence, mais je ne sais pas si je suis objectivement officiellement président. Si ? Si vous me le dites. M. Hervo n'est que mon représentant très actif, dans ce cas.

Parfait.

Avez-vous des questions particulières ?

M. Duclos

Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir.

En effet, il y a sur ce site une opportunité de créer un bel ensemble d'équipements publics. Néanmoins, avant de mettre en place une maîtrise d'œuvre, j'aurais voulu savoir les grandes lignes de ce qu'on voulait faire, quels sont les usages prévus, quels sont les besoins identifiés. Je pense que tout cela, ce n'est pas à la maîtrise d'œuvre de l'écrire.

Quel est notre programme en tant que maîtrise d'ouvrage et pourquoi ce programme n'a-t-il pas été amendé et revu en Commission Culture ? Pourquoi n'y a-t-il pas un débat au Conseil municipal sur les objectifs du pôle culturel ?

Merci.

M. le Maire

Merci.

Un travail a été réalisé. Nous en avons parlé. Il est difficile de dire que nous n'en avons jamais parlé. Ce n'est pas tout à fait exact.

L'observation, c'est que nous avons manifestement besoin d'un conservatoire de musique et de danse. Non pas que celui que nous avons ne fonctionne pas, il fonctionne très bien, mais il est logé dans des locaux qui ne sont désormais plus réellement adaptés, puisque lorsqu'on fait du tambour dans une salle, le violoniste à côté en profite, ce qui le perturbe dans son apprentissage. Même s'ils sont sur le même tempo, Monsieur Hervo, c'est complexe.

Aussi, nous avons une demande importante du conservatoire, car il y a évidemment une croissance du nombre de demandes à la fois de musiciens et de danseurs.

La question des salles de cinéma est aussi une vieille question à La Garenne qui avait été étudiée, souvenez-vous, dans le cadre de la ZAC des Champs-Philippe, qui finalement n'avait pas eu lieu pour des raisons économiques à l'époque. Nous proposons, après l'étude qui a eu lieu, de travailler sur un ensemble d'environ 300 places de cinéma réparties en 3 salles. Enfin, le conservatoire de musique accueillera en son sein une salle de représentation pour son usage, pour l'usage des danseurs et pour l'usage de la commune, bien entendu. Elle ne sera pas privatisée par le conservatoire.

Nous en sommes aujourd'hui là de notre réflexion. Il y a un besoin réel, mais le travail, vous avez raison, Monsieur Duclos, n'est pas fini. Nous en sommes aux balbutiements du projet. Nous allons nous réunir pour mettre sur la table les éléments épars dont nous disposons. Vous aurez tout loisir de les commenter et de les amender. Ensuite, l'architecte travaillera sur la base du travail qu'on lui aura remis.

Mme Courty

Vous faites part d'une étude et d'un besoin. On est tout de même encore interrogatifs sur le besoin d'une troisième salle de théâtre, alors que l'ouverture du théâtre est encore relativement récente, qu'elle n'a pas encore été optimisée. La taille de notre ville s'adapte-t-elle à une troisième salle ? Quant aux salles de cinéma, a-t-on véritablement évalué l'usage et le besoin objectif de la population ? Ne peut-on pas plutôt s'orienter sur un usage multifonctionnel de bâtiments existants où la salle de théâtre ou la salle de la médiathèque, c'est déjà le cas, seraient utilisées à des fins de projection ?

Aujourd'hui, malgré les études, aucun résultat objectif ne montre qu'il y a un besoin de salle de cinéma à La Garenne. Lorsqu'on voit qu'il y a une offre assez importante, on est à moins de 6 kilomètres de Paris, de la Défense, je ne suis pas certaine que le projet soit véritablement adapté aux besoins.

M. le Maire

Merci, Madame.

Je ne partage pas votre avis. Ce n'est pas un avis que j'ai, c'est une constatation suite à un travail qui a été mené sur les besoins en cinéma de notre bassin de population. Nous vous présenterons en Commission des Affaires culturelles le travail qui a été mené, qui, comme vous l'avez suggéré de manière tout à fait intelligente, aurait pu consister soit à mettre à niveau des bâtiments existants, vous avez cité la médiathèque, cela peut aussi être le théâtre.

Nous avons malheureusement vu que ce n'était pas possible pour des raisons, certes, techniques, mais qui dit raisons techniques en matière de cinéma dit aussi distribution. Le monde du cinéma français se défend sur la base d'un certain nombre de normes assez draconiennes qui font qu'il n'est en pratique pas possible d'organiser un cinéma dans les bâtiments existants. Cela vous sera montré, comme vous sera montrée l'étude que nous avons réalisée, qui définit le besoin et la taille d'un éventuel cinéma à La Garenne-Colombes. Nous vous le présenterons en Commission des Affaires culturelles.

Mme Courty

Un tel bâtiment aurait justement pu être l'occasion, on l'avait déjà demandé, de créer des espaces de vie citoyenne, d'une Maison des Associations et on parlait de lieu de démocratie participative. On regrette que, pour le coup, on ne saisisse pas l'opportunité de ce projet pour créer de nouveaux espaces qui répondent davantage à des nouveaux besoins de la population.

M. le Maire

Merci, Madame.

Je pourrais vous taquiner en vous demandant, comme vous avez « challengé », comme on dit en français à La Garenne, les besoins de cinéma, je pourrais aussi vous « challenger » en vous demandant sur quelles études vous basez-vous concernant les besoins que vous venez d'évoquer.

Cependant, il se trouve que, en réalité, je partage votre avis. Vous aurez probablement lu dans la délibération, qui vous a été envoyée il y a quelques jours, que des espaces mutualisés de 800 mètres carrés sont prévus dans ce bâtiment pour répondre probablement en partie au besoin que vous avez exprimé fort justement.

M. Conway

Voici ce que nous écrivions dans notre tribune en septembre 2016 :

« La municipalité a décidé de lancer en 2016 une étude sur ce sujet, le cinéma. Pourquoi pas ?

Cependant, nous avançons quelques idées pour conforter la réflexion sur le sujet et garantir la réussite du projet.

➤ *Avant tout, il s'agit de poser le problème en matière de besoin (visionner des films à La Garenne) et non en matière de solution (salle de cinéma en centre-ville). »*

Cette notion de poser le problème en matière de solution vous rappellera peut-être un précédent fâcheux basé sur des soi-disant études tout à fait positives et, en réalité, lorsqu'on avait le détail des études, on voyait que ce n'était pas le cas.

« Dans ce contexte, nous espérons que cette éventualité a été envisagée au moment de la construction de la médiathèque et de la nouvelle salle des spectacles.

➤ *En effet, il pourrait être plus simple et moins coûteux d'utiliser une salle existante et, ainsi, plutôt aborder l'aspect culturel (programme) que l'aspect économique et commercial (rentabilité d'un cinéma qui est plutôt du ressort du secteur privé).*

➤ *Le deuxième point porte sur les souhaits et attentes des Garennois. Nous pensons qu'il serait judicieux de recueillir leur avis avant toute décision (réunions publiques, questionnaires ou enquête).*

➤ *Le dernier point porte sur la transparence de la procédure décisionnelle et des études d'impacts sur la ville. Il serait souhaitable d'associer toutes les sensibilités au sein de la Commission municipale chargée du projet, projet qui n'a toujours pas été mis à l'ordre du jour », contrairement à ce que vous dites.*

« Finalement, nous pensons que la démocratie locale sortira renforcée de l'étude de ce projet qui permettra d'apporter une vision éclairée sur le budget de la Ville, en positionnant ce projet par rapport aux autres priorités locales. »

À la suite de cette tribune, aucune suite n'a été donnée à nos propositions. Ce sujet n'a pas été abordé au sein de cette instance, pas plus qu'à l'intérieur d'une quelconque commission. Rappelons que la Commission Urbanisme n'existe plus et qu'il n'y a toujours pas eu de débat autour d'un plan pluriannuel digne de ce nom.

Par ailleurs, à notre demande de transmission des documents relatifs à ce projet en vue de ce conseil, il nous a finalement été répondu, je cite – les documents qu'on demandait, c'était expertise, évaluation, étude de marché, consultation des acteurs culturels –, on nous a répondu : « *Pas d'éléments à transmettre, l'exécution de ce marché à procédure adaptée n'étant pas terminée.* »

Nous ne participerons donc pas à ce vote et nous demandons le retrait de ce projet de délibération ce soir.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway. Vous ne posez pas de question, vous faites une déclaration. C'est votre droit.

Je vais donc moi-même faire une déclaration.

Premièrement, je suis heureux que vous rappeliez que, il y a 2 ans déjà, vous parliez vous-même du projet. Il est donc difficile d'affirmer que ce projet est nouveau, puisque vous en parliez vous-même il y a 2 ans.

Deuxième observation : venant d'un spécialiste qui a tant fait pour que la médiathèque puisse être construite avec rapidité, vous vous souvenez de votre collaboration à des mouvements qui ont freiné la réalisation de la médiathèque, je trouve assez succulent que vous nous expliquiez maintenant que le cinéma pourrait être fait dans la médiathèque.

Troisième point, comme je l'ai dit à notre collègue tout à l'heure, il se trouve qu'un certain nombre d'études menées ont montré, je le répète, que, malheureusement, la réalisation d'une salle de cinéma, pour prendre cet exemple, dans la médiathèque ou ailleurs, cela peut être au théâtre, n'est pas possible pour des raisons techniques de mise aux normes. Bref, le Centre national du cinéma n'en veut pas. Ainsi, une des hypothèses est celle que nous allons vous soumettre suite à un travail d'évaluation rigoureux qui a été mené, d'une étude commerciale. C'est tout cela que nous allons vous montrer, car le travail n'est pas fini, il est en cours de réalisation.

Nous vous réunirons, toutes les personnes concernées par la question, et nous vous montrerons ce dont nous disposons. Vous constaterez, je pense, avec bonne foi, qu'il y a évidemment un besoin.

Voilà, mes chers collègues. Nous allons passer au vote. Plus personne ne veut s'exprimer ? Très bien.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 3 voix, car je crois que vous avez une délégation de vote de Mme Naturel. 3 contre. Qui est pour ? 30. Je vous remercie.

Secrétariat général

Délibération n°DE-2012-18-128 Rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC) pour l'année 2017

Délibération n°DE-2012-18-129 Rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) pour l'année 2017

Délibération n°DE-2012-18-130 Rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour l'année 2017

Délibération n°DE-2012-18-131 Rapport annuel d'activité 2017 du délégataire de service public des marchés de La Garenne-Colombes - Société Lombard et Guérin Gestion

Délibération n°DE-2012-18-132 Rapport annuel d'activité 2017 du délégataire de service public de la fourrière automobile – Société CRC

M. le Maire

Le point suivant est le point concernant les différents rapports qui ont été présentés à la CCSPL et qui sont présentés pour des prises d'acte. C'est ce qu'on appelle un marronnier chez les journalistes. Il y avait le rapport d'activité du SIPPEREC, celui du SIFUREP, celui du SIGEIF, ainsi que celui de la société Lombard et Guérin, sans oublier la CRC, le service public de la fourrière automobile, qui est un des services les plus appréciés des Garennois.

Avez-vous des questions particulières sur ces différents rapports qui, en réalité, sont des rapports d'activité un peu roboratifs, j'en conviens, et qui ont été présentés en CCSPL ?

Mme Courty

Sur les rapports et plus généralement sur le déroulement de la récente Commission de Consultation des Services publics, déjà, il est à regretter que la SIPPEREC n'ait pu être présente. Je trouve que c'est fort regrettable, car on est tout de même sur des sujets essentiels aujourd'hui par rapport aux considérations de transition énergétique. L'électricité est une part extrêmement importante et la gestion efficace des réseaux.

Maintenant, je suis assez dubitative lorsque le monsieur de la CRC nous a indiqué avoir été prévenu la veille. C'était assez surprenant. J'ai donc une interrogation : dans quel délai invite-t-on les représentants de ces différentes organisations à venir présenter leur rapport ? Effectivement, si on les invite dans des délais qui ne sont pas raisonnables, on peut comprendre qu'ils ne soient pas en capacité d'être présents.

Ensuite, il nous a été dit, notamment sur la SIPPEREC et SIFUREP, que c'étaient des syndicats dont l'objectif aujourd'hui était d'étendre leur zone de compétence, d'étendre leur expertise. Par conséquent, on n'est pas en capacité en Consultation de Services publics de véritablement échanger sur la collaboration que peut avoir la Ville avec son délégataire et sur différents projets qui peuvent aider la Ville à travailler sur des trajectoires favorables de transition énergétique et de gestion des réseaux, puisque la Ville ne peut pas y arriver toute seule. Elle peut imposer des choix, mais, à un moment, la collaboration avec le délégataire est tout de même essentielle.

Je trouve que, finalement, l'exercice de la Commission est extrêmement descendant, n'est pas du tout satisfaisant. On a posé la question sur la gestion avec Lombard et Guérin, le sujet des déchets a été abordé avec énormément d'intérêt. Maintenant, il est bien évident que ce sujet ne doit pas rester entre le délégataire de la gestion des marchés et la Ville, mais qu'on doit engager une coopération avec le délégataire qui, aujourd'hui, est avec le pôle de gestion des déchets.

Je me pose véritablement des questions sur l'instance de la Commission de Consultation des Services publics, mais aussi le rapport que peut avoir la Ville avec ses délégataires. Cela me semble être un rapport insatisfaisant, qui n'est pas dans la coopération, qui n'est pas dans le dialogue et qui n'est pas dans la construction, mais qui est dans une approche passéiste de marché d'offres et non dans la construction prospective et la collaboration entre une ville et son délégataire qui a toute l'expertise technique pour lui permettre de mener à bien des projets stratégiques.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres observations ?

J'ai demandé, pendant que vous parliez, aux services l'affaire de l'invitation 24 heures avant qui me paraissait un peu suspecte. On me confirme qu'il avait été invité 7 jours avant. Je ne sais pas pourquoi il vous a dit cela. Peu importe. L'important est que nous sachions la vérité.

Avez-vous d'autres remarques ? Des commentaires sur le propos intéressant de notre collègue ? Il n'y a pas de vote, je crois. On prend acte que cela a été transmis au Conseil municipal, ces cinq rapports.

Merci infiniment.

II – Pôle Ressources

Ressources Humaines

Délibération n°DE-2012-18-133 Convention de mise à disposition individuelle d'agents entre l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense et la commune de La Garenne-Colombes

Mme Raimbault

Bonsoir mes chers collègues.

Il s'agit ici de l'établissement d'une convention de mise à disposition individuelle d'agents entre l'établissement POLD et la Ville de La Garenne-Colombes pour la compétence aménagement de l'espace, celle-ci venant s'ajouter aux trois autres compétences territoriales : PLU, assainissement, gestion des déchets.

Cette convention de mise à disposition concerne 2 agents exerçant déjà des compétences transférées. Il s'agit de rajouter 20 % supplémentaires de mise à disposition, les portant à 45 %, ce qui fait que, ces compétences territoriales étant partiellement exercées, il n'y a pas de transfert de personnel à l'EPT POLD.

M. le Maire

Merci. Des questions à Monique ? Pas de question.

On peut donc passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

M. Conway

Nous nous abstenons.

M. le Maire

Comme cela ne me paraissait pas être un sujet particulier, j'ai cru que vous votiez pour, mais vous vous abstenez, très bien.

Délibération n°DE-2012-18-134 Ressources humaines – Mandat donné au Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne (CIG) pour la négociation de conventions de participation en matière de protection sociale complémentaire

Mme Raimbault

Les conventions de participation santé et prévoyance arrivant à échéance l'an prochain, il est proposé de donner mandat au CIG de la Petite Couronne pour lancer dès 2019 une mise en concurrence pour le renouvellement de cette convention dès le 1^{er} janvier 2020.

Les avantages de ce dispositif pour la collectivité sont de trois ordres : déjà, l'exonération de la rédaction du cahier des charges, de se voir proposer des offres d'un bon rapport qualité/prix avec un seul interlocuteur et l'adhésion de ces conventions reste facultative pour la Ville, celle-ci pouvant y adhérer à tout moment.

Je vous propose de donner mandat au CIG de la Petite Couronne.

M. le Maire

Merci infiniment.

Des questions sur ce sujet ? Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

On constate que, dans ce projet de délibération, le Comité technique n'a pas été consulté. On rappelle que, en 2012 et 2013, le CTP, maintenant le Comité technique, avait été consulté aux deux stades de la procédure et que, d'autre part, un bilan de la prestation écoulée serait souhaitable avec un retour de satisfaction du personnel communal, sachant que la participation de notre commune pourrait être revue à la hausse, car très en deçà de la moyenne nationale.

C'est pour cette raison que nous demandons le retrait de ce projet de délibération, pour manque de consultation du Comité technique.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Je pense que vous vous trompez et on va vous expliquer pourquoi.

Mme Raimbault

Monsieur Conway, je ne sais pas si vous vous êtes aperçu qu'on ne votait pas une nouvelle convention de participation. On donnait juste mandat au CIG, ce qui signifie que, après, une consultation avec un calendrier prévisionnel sera présentée à toutes les collectivités. En fonction des offres, on accepte ou non. A ce moment, ce sera présenté au CT.

On fait les choses dans l'ordre, s'il vous plaît.

Merci.

M. Conway

Ainsi, le faire dans l'ordre, cela signifie le faire deux fois : une fois au niveau du lancement de la procédure et une fois au niveau du choix des candidats. C'est ce qui avait été fait en 2012 et 2013 et c'est ce qui est *a priori* prévu dans la consultation globale.

Nous, en tout cas, si vous maintenez cette délibération, nous ne participerons pas au vote.

M. le Maire

Le Comité technique est saisi, je me tourne vers les services, seulement une fois qu'on décide de changer quelque chose à la relation que nous avons avec les agents de la commune. Ce qu'il va se passer simplement, c'est que nous donnons au CIG instruction qu'il nous inclue dans l'appel d'offres. Ensuite, nous choisirons. Il y a plusieurs étapes.

À partir de là, vous avez tort pour ce qui est de la situation actuelle. Monique a raison en vous disant que c'est secondairement, si on décide de choisir et, paraît-il, le CIG nous l'a confirmé. Soyez rassuré, le CIG nous l'a confirmé.

M. Conway

En 2012 et 2013, il y avait un comité technique paritaire qui était le 23 janvier 2012. Après, il y a eu un conseil municipal le 16 février 2012. Ensuite, un conseil municipal le 14 février 2013, avec un comité technique paritaire qui s'est déroulé entre-temps et un nouveau conseil municipal le 28 juin, au moment du choix des prestataires. C'est juste pour attirer l'attention sur cela. C'est pourquoi nous ne participerons pas à ce vote.

M. le Maire

Très bien. Nous avons expliqué que vous vous trompiez, mais il n'y a aucune difficulté. Nous notons que vous ne participez pas au vote tous les deux. Encore une fois, je vous rassure, le CT, on le saisit de décisions. Cette fois, il n'y a pas de décision. Simplement, nous allons profiter d'une opportunité qui nous est donnée. Après, on choisira.

On va passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 33. Merci.

Délibération n°DE-2012-18-135 Ressources humaines – Modification du tableau des emplois

Mme Raimbault

La modification du tableau des emplois concerne la filière Police. Il est proposé ici d'ouvrir le poste d'encadrant de Police municipale en catégorie A au grade de directeur de Police municipale, ce poste jusqu'à ce jour étant ouvert en catégorie B, c'est-à-dire au grade de chef de service. Cette ouverture permet une plus grande amplitude pour le recrutement.

En ce qui concerne les personnes en contrat d'apprentissage, nous ouvrons 5 postes afin de pouvoir accueillir les nouveaux apprentis dans les services du CTM, de la Police municipale, en tant que dessinateurs, projeteurs et dans les crèches.

M. le Maire

Des questions ? Pas de question ? Je vous en prie.

M. Conway

J'ai une déclaration.

« À grand renfort de communication dans les médias, vous avez fait de la sécurité un des piliers de votre politique communale. Les moyens budgétaires prévus sont très importants, à savoir de la vidéo-protection et de la vidéo-verbalisation avec l'inauguration en grande pompe d'un centre de surveillance urbain et flambant neuf, avec un projet d'installer 110 caméras, autant que Bordeaux, la mise en place d'une brigade équestre, d'une brigade verte, d'une brigade de nuit et l'embauche d'une coordinatrice sécurité, ancienne commandante de la Police nationale.

On pouvait lire dans La Garenne-Colombes Infos de mai 2018 qu'un effectif global de 41 personnes (policiers, ASVP et opérateurs vidéo) était prévu à cet effet.

Notre groupe a dénoncé à de nombreuses reprises, en particulier dans nos tribunes d'avril 2016 et septembre 2018, cette coûteuse fuite en avant basée sur une politique d'affichage mégalomane et au demeurant fort peu réaliste, car, pour 24 postes de policiers budgétés en 2017, seuls 13 étaient réellement pourvus en janvier 2018, soit à peine plus de la moitié.

Bien des signes montrent que cette politique est un cuisant échec. La rotation très forte des effectifs de la Police municipale est un indice significatif d'un dysfonctionnement du management. Affirmer que la politique sécuritaire est une priorité est un peu court. Aucune donnée chiffrée n'ayant été communiquée, avec aucune réunion de la Commission locale des services et prévention de la délinquance depuis fin 2015, il ne semble pas que les Garennois puissent concrètement percevoir une amélioration.

Maintenant, nous apprenons en ce début d'année que le chef de la Police municipale et son adjointe ont été remerciés pour des raisons officiellement inconnues, mais clairement à cause des mauvais résultats obtenus. Un chef de brigade et son adjoint ont aussi demandé leur mutation. À moins de 18 mois des élections municipales, un tel fiasco de la politique municipale de sécurité ne pouvait rester en l'état.

Une fois de plus, ce n'est pas l'intérêt général qui semble conduire l'action de la majorité municipale. »

M. le Maire

Merci beaucoup.

Ecoutez, Monsieur Conway, que vous dire ? De toute façon, lorsque nous avons créé la Police municipale, vous n'en vouliez pas. Lorsque nous avons créé la vidéosurveillance, vous n'en vouliez pas. Lorsque nous avons créé la brigade équestre, vous n'en vouliez pas. Vous n'en avez jamais voulu, la réalité.

Vous prétendez que nous allons aller à 110 caméras, il y en a 70 à ce jour. Vous prétendez qu'il y en a autant qu'à Bordeaux, je vous invite à vérifier vos chiffres absolument délirants. Bref, vous affirmez un certain nombre de choses et parce que vous les affirmez, vous prétendez que cela devient la vérité. Eh bien non, c'est plus complexe que cela.

Lorsque vous dites que c'est un fiasco, il faut m'expliquer sur quelle base vous vous basez.

Ce que je sais, c'est que lors des événements, il y a encore quelques jours, avec le lycée qui a connu quelques soubresauts conduisant à des jets de cocktails Molotov et deux ou trois bricoles, que s'est-il passé ? La vidéosurveillance a permis l'interpellation d'un certain nombre de personnes qui ont été identifiées et une a même été déférée.

C'est un exemple parmi d'autres qui fait que, dans la vie quotidienne de la commune, nous avons un certain nombre d'interpellations réalisées grâce à la vidéosurveillance.

Maintenant, je ne vais pas vous persuader que la vidéosurveillance c'est bien, puisque vous êtes absolument persuadé, quel que soit le niveau de preuve, du contraire. Vous êtes comme les maires de ces villes voisines, que je ne citerai pas pour garder de bons rapports avec eux, qui se targuent de ne pas avoir de vidéosurveillance ou plus exactement d'avoir trois caméras pour toute la ville, disant qu'ils se débrouillent très bien ainsi.

Il faut être très simple. La sécurité est malheureusement devenue une obligation pour nos communes. Pourquoi « malheureusement » ? Il y a une quinzaine d'années, un peu plus maintenant, lorsque j'ai commencé mes fonctions de maire, j'ai déclaré ne pas croire que la Police municipale était nécessaire. À l'époque, la Police nationale faisait son travail, était présente. À l'époque, en 2008, nous obtenions du ministre de l'Intérieur l'ouverture d'un commissariat de police de plein exercice. À l'époque, le commissariat de police de La Garenne de plein exercice, c'était plus de 70 fonctionnaires de police affectés uniquement à La Garenne-Colombes.

Aujourd'hui, même si les chiffres ne nous sont pas officiellement transmis, je pense qu'on peut imaginer que le commissariat de police nationale de La Garenne, c'est probablement une quarantaine de policiers au lieu de 70. Ce sont des moyens qui ont fait disparaître les BAC, en particulier de nuit.

Je vais donc vous dire une chose très simple : d'un côté, il y a moins de moyens de la Police nationale, de l'autre, il y a une société plus violente. Il faut être aveugle et sourd pour ne pas voir que la société est devenue plus violente.

Troisièmement, notre population a grandi.

Si nous ne prenons pas les choses en main en matière de sécurité, je me demande qui va les prendre.

C'est probablement une des grandes différences entre vous et moi, Monsieur Conway : moi, je crois que la sécurité, malheureusement – je dis « malheureusement », car tout cela a un coût et car c'est la conséquence du désengagement profond de l'Etat –, je crains que, malheureusement, la sécurité soit une grande différence entre vous et moi. Je pense qu'on a intérêt à se doter de moyens techniques les plus performants possible pour justement avoir une masse salariale de policiers la plus faible possible.

Soyons simples : plus on aura de vidéosurveillance, moins on aura besoin de policiers. Lorsque, en plus, dans un pays où il y a 5 millions de chômeurs, il est extrêmement difficile de trouver des policiers, cette question se pose accessoirement, la politique que nous menons nous paraît être la plus adaptée. D'ailleurs, très curieusement, elle est menée par la plupart des villes de la région parisienne.

Je pense, Monsieur Conway, qu'il y a deux solutions : soit vous avez raison et la quasi-totalité des villes se trompe, soit vous avez peut-être tort et c'est la majorité des maires, de droite comme de gauche, qui gèrent leur ville, qui ont raison. Je laisse à votre appréciation le jugement qu'il faut porter sur votre déclaration et sur la mienne, mais vous avez raison, là-dessus, nous ne pensons pas du tout la même chose. Dans 1,5 an, lors des élections municipales, les électeurs auront à choisir entre deux visions de la société.

Avez-vous d'autres déclarations à faire ou questions à poser ? Je vous en prie.

M. Duclos

Excusez-moi, Monsieur le Maire, j'ai une question à poser suite à l'intervention de Christophe Conway. Il a parlé de démissions dans l'équipe de police. Je voulais savoir : est-ce un faux bruit ou confirmez-vous ?

M. le Maire

Le chef de la Police municipale a démissionné, a demandé sa mutation dans une autre commune, comme cela arrive souvent, les fonctionnaires municipaux changent d'affectation. Nous sommes donc en train de réorganiser le service après le départ du chef de la Police municipale.

Cependant, tirer comme leçon que, parce qu'un chef de service quitte son service, c'est que le service va mal, c'est bien méconnaître la fonction publique territoriale et le fait que les chefs de police, comme tous les fonctionnaires, se déplacent. C'est d'ailleurs très intéressant de noter que certains exigent que les élus changent et ne restent pas longtemps en poste. En revanche, les mêmes s'émeuvent dès qu'un fonctionnaire municipal quitte sa responsabilité. C'est très paradoxal, je trouve.

Des questions ? On peut passer au vote ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 35. Finalement, unanimité.

La sagesse prévaut toujours dans cette assemblée.

Nous allons maintenant passer à un festival, Jean-Philippe Ballin, qui va aborder le point 136, 137, 138, 139, 140, c'est déjà pas mal.

Finances

Délibération n°DE-2012-18-136 Création du budget annexe « gestion déléguée de la ZAC des Champs-Philippe »

Délibération n°DE-2012-18-137 Vote du budget annexe « gestion déléguée de la ZAC des Champs-Philippe »

Délibération n°DE-2012-18-138 Budget principal – Décision modificative n° 5 – Annulation des crédits temporaires ZAC

M. le Maire

Successivement, la création du budget annexe de la gestion déléguée de la ZAC des Champs-Philippe, le vote du budget annexe de la gestion déléguée de la ZAC des Champs-Philippe, la DM 5 pour le budget principal en relation avec l'annulation des crédits temporaires de la ZAC – on reste très monomaniaques dans cette affaire –, puis, enfin, l'autorisation d'ouverture des crédits d'investissement, comme d'habitude, chaque année à 25 %. Enfin, comme chaque année, l'avance sur les subventions avant le vote du budget en mars.

Monsieur Ballin, nous vous écoutons.

M. Ballin

Merci à vous et bonsoir à tout le monde.

Sur la création du budget annexe, cela peut paraître surprenant, puisque, il y a quelque temps, on se félicitait d'avoir vu disparaître notre budget annexe de la ZAC des Champs-Philippe. Le voilà de retour. Quelques explications s'imposaient donc sur ce sujet.

Il s'avère que, en fin d'année dernière, on devait transférer l'ensemble de nos missions relatives à l'aménagement de la ZAC au POLD, à notre communauté de communes, à partir de janvier 2018. On avait dû signer une convention pour, entre-temps, gérer l'ensemble de ces missions. Nous avons donc décidé de mettre l'ensemble des écritures budgétaires dans notre budget principal.

Il s'avère que cette fin d'année, malheureusement, ce transfert n'est pas fait ou n'est pas suffisamment actif. Administrativement, rien n'est fait, malheureusement. Par conséquent, il s'avère que les écritures qui devaient être annulées dans ce budget principal ne le sont pas, ne le seront pas en fin d'année. Il y avait donc deux choix : soit on le laissait dans ce budget, soit on faisait un budget annexe.

On a préféré faire un budget annexe, d'abord pour une question de lisibilité pour nous tous, autrement, cela complexifie grandement la vision de notre budget municipal principal, et aussi pour des raisons fiscales et de clarté vis-à-vis de l'administration fiscale, car gonfler nos budgets, ce n'est jamais bon pour des impôts de péréquation et autres. Après, on n'avait pas envie de se battre avec l'ensemble des services de l'Etat pour justifier qu'on n'avait pas tant augmenté que cela et que c'était un effet illusoire du fait d'avoir gardé des écritures comptables liées à la ZAC.

Cette première délibération vous demande donc de recréer un budget ZAC transitoire jusqu'à nouvel ordre, qu'on fera disparaître après. Cela va impliquer la délibération suivante de lancer et de présenter ce budget de ZAC, puisqu'on le crée ; ensuite, on fait l'ensemble des écritures.

L'autre délibération sera de faire la modification sur le budget principal, puisqu'on va transférer des écritures du budget principal vers le budget de la ZAC.

Je ne sais pas s'il y a plus de besoins.

Peut-être vote-t-on point par point, Monsieur le Maire ? Déjà sur la création de ce budget annexe.

M. le Maire

D'abord, avez-vous des questions sur la recréation du budget annexe de la ZAC et, évidemment, le vote de ce budget, puis la DM 5 qui annule les crédits temporaires ZAC ? Tout cela étant lié, vous l'avez bien compris. Avez-vous des questions sur ce sujet ? Pas de question ?

Monsieur Hervo voulait faire un commentaire.

M. Hervo

Un commentaire qui est simplement le suivant : cette valse d'hésitations, aller-retour autour de la façon de gérer une opération d'aménagement, montre l'impréparation de l'organisation territoriale. Malheureusement, on ne peut que la constater.

L'Etat, dans cette affaire, était en train de nous conduire à mettre en place des dispositions conduisant inévitablement au blocage total du système et à l'incapacité de dépenser sérieusement ou de recevoir, même, le moindre euro dans la gestion de la ZAC pendant un certain nombre de mois.

Je voulais simplement souligner que lorsqu'on invente des systèmes, il vaut mieux auparavant essayer d'imaginer comment ils peuvent fonctionner ou au moins les doter des moyens nécessaires pour les faire fonctionner, car transférer une compétence sans transférer personne ni aucun moyen, cela conduit à la paralysie la plus absolue.

Dieu merci, la sagesse a fini par l'emporter après des semaines de crise, de tergiversations et de conversations directes de notre maire avec M. le préfet qui ont finalement conduit à ce que le bon sens l'emporte. Ainsi, un retour à une gestion par les personnes qui savent gérer et qui ont les moyens de gérer est le bienvenu et je m'en félicite.

M. le Maire

Y a-t-il des questions après cette intervention ?

M. Duclos

J'ai une question naïve. J'ai eu un peu de mal à lire, enfin, je n'ai pas compris les chiffres. J'ai vu dans le budget annexe primitif de la ZAC qu'il y a 10 millions d'euros en investissement, alors que, dans le budget de la Ville, apparaissent des chiffres de l'ordre de 31 millions, 37 millions. Je n'ai pas bien compris ce décalage.

M. Ballin

Je comptais l'expliquer rapidement juste après. Là, on était plus sur l'idée de création du budget. Je l'évoque donc tout de suite.

En réalité, dans le budget principal, on avait déjà fait un certain nombre de modifications. Vous l'avez dans le document de la délibération 137 où l'on voit qu'il y avait des décisions modificatives dites DM 1 et DM 3, qui sont le budget aujourd'hui de la ZAC, qui était dans le budget principal.

Cependant, comme on remet sur une partie annexe, trois exceptions resteront dans le budget de la Ville. Cela fait qu'on n'a pas un transfert exact de la fameuse DM 1 et DM 3 dans le budget annexe, car on garde toutes les dépenses concernant ce qu'ils appellent les « super structures », donc essentiellement les équipements publics, comme l'école Veuve-Lacroix, etc., qui restent sur le budget de la Mairie.

On a opéré une petite modification, puisqu'on avait prévu un crédit *revolving* qu'on n'a pas contracté, on a fait un emprunt plus classique, on a donc aussi changé des affectations. Puis le résultat qui reste, on a donc décidé de le laisser affecté au budget principal de la Ville. Cela fait que, effectivement, vous avez un décalage entre le budget officiel de la ZAC et la fraction qu'on transfère, la grosse fraction, le gros montant qu'on transfère dans le budget annexe. Néanmoins, tout cela se cadre et vous voyez bien que ce ne sont que des écritures comptables, vraiment. Il n'y a pas de fonds, finalement.

M. le Maire

Merci. D'autres questions à M. Ballin ? Pas de question ? On va donc passer au vote n° 1 qui est la création du budget annexe, conformément à la convention de gestion qui la fonde.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions. Qui est pour ? 33. Merci.

Après que vous ayez créé, on vote le budget.

Qui est contre ? 3. Qui s'abstient ? 2. Qui est pour ? 30. Je vous remercie.

Enfin, il s'agit dans le BP de la DM 5 qui est l'annulation des crédits temporaires ZAC.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5. Qui est pour ? 30. Je vous remercie.

Délibération n°DE-2012-18-139 Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement sur l'exercice 2019

M. le Maire

Chaque année, on vous demande d'ouvrir 25 % des crédits avant le vote du budget pour qu'on puisse éventuellement faire un peu d'investissement avant le vote du budget. Avez-vous des questions particulières ? J'imagine que non, c'est habituel.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie, unanimité.

Délibération n°DE-2012-18-140 Avances sur subventions 2019

M. le Maire

Comme chaque année, pour des questions de trésorerie, le CCAS, le Conservatoire de musique et le COS demandent des avances sur les subventions de mars, on les paye en avance. Avez-vous des observations ou des questions ?

On me fait remarquer, j'allais oublier ce petit détail intéressant, qu'il faut que, pour chacune des associations, je vous demande si vous en faites partie. Si vous en faites partie, je vous demande de ne pas prendre part au vote pour des raisons de conflit d'intérêts, etc. Je sais que c'est un peu formel, mais c'est ainsi.

On va faire le tour. Il y a trois associations concernées : le CCAS, le Conservatoire de musique et le COS. Peut-être vais-je prendre la liste du Conseil municipal, vous demander à chacun si vous faites partie d'une des trois associations. Ainsi, on ne vous comptabilisera pas. C'est très formel, je suis désolé.

M. Perrée : le COS.

Mme Raimbault : aucune.

M. De Boutray : CCAS.

M. Hervo : aucune.

Mme Fommarty : aucune.

M. Dubois : aucune.

Mme Gaillabaud : aucune.

M. Ballin : aucune.

Mme Juvin-Marleix : aucune.

M. Butet : CCAS.

Mme De Bellabre : CCAS.

Mme Michelet : aucune.

Mme Gamblin : CCAS.

Mme Paillard : aucune.

M. Grenard : aucune.

M. Martin-Chauffier : aucune.

M. Dagrás : aucune.

M. Conway : aucune.

Mme Courty : aucune.

M. Duclos : CCAS.

M. Pinta, qui est arrivé. Pardon, je ne vous avais pas vu. Cher docteur, vous n'êtes dans aucune des trois associations ? CCAS aussi. Et M. Autain est arrivé, je suis désolé, je ne vous avais pas vu, aucune. En revanche, M. Pinta : CCAS.

Cela étant dit, on va passer au vote pour ces trois associations. Personne ne demande d'autres questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je considère donc que lorsque vous m'avez dit que vous faisiez partie d'une association, vous n'êtes pas dans le vote.

Qui est pour ? Je vous remercie. 35 moins ceux qui ne votent pas.

Délibération n°DE-2012-18-141 Fixation des taxes, redevances et tarifs divers pour l'année 2019

M. le Maire

Baptiste Dubois, fixation des taxes, redevances et tarifs divers pour 2019. Je crois, Baptiste, qu'a été distribué sur table un correctif.

M. Dubois

Vous avez la délibération sous les yeux. C'est, comme chaque année, la fixation des tarifs des prestations municipales, avec le correctif sur les horaires d'une part et sur certains quotients familiaux.

Je ne sais pas s'il y a des questions.

M. le Maire

Les commentaires, que peut-on dire ? On a limité les augmentations, l'inflation au maximum, est-ce cela ? Qui est dans la loi de finances à 2,5 %. Je regarde l'Administration : 2,5 %. On se retrouve donc à des augmentations de 2,5 % ou moins, d'ailleurs souvent moins, on est souvent à 2 %. On est plutôt à 2 %.

Vous avez vu qu'il y a une correction sur la délibération concernant les tarifs : pour le quotient 751 à 900 euros et pour le quotient 1 051 à 1 200. Cela figure sur le document qui vous a été indiqué. Puis quelques horaires à corriger sur la délibération concernant le règlement intérieur des prestations municipales périscolaires et extrascolaires.

Avez-vous des questions ? Je vous en prie.

M. Conway

En lisant le projet de délibération, je peux répondre à votre question sur l'inflation. C'est bien 2,5 % entre octobre 2017 et octobre 2018.

M. le Maire

Merci.

M. Conway

Quant à l'objectif, c'est écrit dans la délibération, cette revalorisation forfaitaire ne dépassera pas 2 %.

M. le Maire

C'est cela.

M. Conway

Vous nous moquez donc chaque année du fait que nous demandons que nous soit envoyé en même temps que le projet de délibération un tableau comparatif des tarifs d'une année sur l'autre. Vous aviez notamment dit, je vous cite, « *comprendre que nous soyons surchargés et que comparer deux tableaux est complexe.* »

Outre le fait d'éviter de refaire un travail qui a dû être fait en amont au sein des services, cela permettrait à tout le Conseil de vérifier aisément qu'il n'y a pas d'erreur. Nous vous rappelons à ce sujet l'erreur de tarif qui a été corrigée grâce à notre travail l'année dernière sur un des tarifs concernant les séjours à Houlgate.

De plus, cela permet de vérifier que les évolutions sont en ligne avec les motifs avancés, puisque vous dites que cela ne doit pas dépasser 2 %.

Monsieur le Maire, je vous pose la question : qu'en pensez-vous ? Pensez-vous que ces tarifs respectent cette augmentation maximum de 2 % ?

M. le Maire

Oui, c'est le cas, avec une exception toutefois pour certains tarifs qui concernent des non-Garennois où cette augmentation a été plus importante, puisque le principe des non-Garennois qui bénéficient de services municipaux payés par les impôts des Garennois, il n'est pas interdit de penser que les non-Garennois puissent, pour le coup, être soumis à un tarif plus important.

Cette exception mise à part, oui, on ne dépasse pas.

M. Conway

Je vais vous citer quelques cas déjà : savez-vous qu'il y a un tarif qui baisse de 70 % ?

M. le Maire

Pardon, votre question, quelle est-elle ?

M. Conway

Savez-vous qu'il y a une ligne de tarifs qui baisse de 70 % ?

M. le Maire

Laquelle ? Oui, c'est sur la salle du théâtre ?

M. Conway

Oui.

M. le Maire

Vous voyez, je ne suis pas mauvais. Je n'ai pas regardé mon tableau, je... C'est cela ? C'est sur la salle du théâtre ? Excellent.

Deuxième question. Déjà un point. Ensuite ?

M. Conway

Expliquez-moi pourquoi.

M. le Maire

Parce que c'était inadapté et que c'est du bon sens. On avait une salle de théâtre. L'annexe, c'est-à-dire la salle d'honneur du théâtre, qui était, de mémoire, je ne regarde pas les notes, qui était au même prix le dimanche, plein pot, que le samedi soir où c'était le plus cher. Par

conséquent, on avait des personnes qui demandaient la salle le dimanche et qui se voyaient faire payer très cher une heure. Tout cela était totalement inadapté. On a recalé un tarif qui, en réalité, était anormalement haut le dimanche. C'est pourquoi cela a baissé.

Deuxième question, allez-y.

M. Conway

Deuxième question, il y avait des applications de tarifs où vous ne prenez pas en compte systématiquement une prise en charge des coefficients familiaux inférieurs à un certain seuil. Par exemple, les journées en externat, donc les classes d'environnement, vous appliquez 0 % de hausse lorsque c'est inférieur au coefficient familial 500. Pour Houlgate, vous l'appliquez lorsque c'est inférieur ou égal au coefficient 300. Pour la restauration scolaire, vous appliquez dès le premier quotient familial une hausse de 1,9 %. Pouvez-vous expliquer pourquoi il y a ces différences de comportement, d'ajustement là-dessus ?

M. le Maire

Il y a deux explications possibles que vous devez vérifier vous-même, puisque vous avez les chiffres sous les yeux.

La première explication est que, parfois, l'augmentation faite conduit à des arrondis de centimes absolument improbables. Dans ces cas, on minore l'augmentation ou il n'y a pas du tout d'augmentation. C'est la première raison que vous trouverez dans certains endroits.

Il y a une deuxième raison : dans certains cas, nous avons estimé que nous avions déjà des tarifs suffisamment élevés, en particulier pour des quotients familiaux bas, c'est-à-dire des personnes extrêmement modestes. Dans ces cas, il pouvait convenir, compte tenu des enjeux financiers, que l'augmentation ne porte pas sur lesdits tarifs.

Ce sont les deux explications que vous pourrez trouver, que vous appliquerez à l'un ou à l'autre des cas que vous avez pu identifier.

M. Conway

Troisième cas...

M. le Maire

J'ai l'impression d'être à l'école, mais allez-y, car vous avez les réponses.

M. Conway

De temps en temps, on adore jouer à « Monsieur le Professeur ».

M. le Maire

Sauf que vous avez la réponse, Monsieur.

M. Conway

Pourquoi ai-je la réponse ?

M. le Maire

Vous avez la réponse sous les yeux et vous me demandez si je la connais. C'est assez désagréable, car j'ai l'impression que vous vous amusez à donner une leçon. Mais allez-y, c'est amusant, car, vous voyez, il se trouve que j'ai bien révisé.

Continuons, quatrième question.

M. Conway

C'est juste pour vous dire que, effectivement, j'ai la réponse aux questions, mais je pense que vous l'avez de la même manière au niveau de la préparation de ces tarifs et que, ces explications, il n'y a pas de raison qu'elles ne soient pas dans les attendus des motivations de ces hausses. Lorsque vous dites « *On applique un tarif aux non-Garennois* », c'est tout de même 50 %, ce n'est pas négligeable. Ce n'est pas la première année que cela se fait. C'est donc important de le savoir.

M. le Maire

Vous venez de donner la réponse. Ce n'est pas la première année que cela se fait. Traditionnellement, nous augmentons toujours significativement, reprenez vos dossiers, depuis des années, les tarifs aux non-Garennois. L'explication, en réalité, vous la connaissez, puisqu'on l'affiche chaque année, mais continuez.

Quatrième question.

M. Conway

La quatrième, c'est au niveau des sociétés. C'était au niveau de la location du gymnase. Pareil, il y a une hausse significative, qu'elles soient garennoises ou non garennoises. Quelle est la raison de cette hausse ?

M. le Maire

Parce que, lorsque des sociétés louent des bâtiments publics payés avec les impôts, il ne m'apparaît pas scandaleux de faire payer un tarif un peu plus significatif que ce qu'il était auparavant, alors que lesdites sociétés peuvent avoir le même service en louant des salles privées beaucoup plus chères. Je considère donc que les salles publiques ne sont pas là pour financer des entreprises privées.

Maintenant, vous vérifieriez, mais vous le savez, puisque vous posez les questions, vous avez travaillé le dossier, que les tarifs dont on parle restent relativement mineurs compte tenu des enjeux qui sont ceux-là. Néanmoins, c'est vrai, je préfère faire payer les entreprises un prix plus important dès lors qu'il reste tout à fait compétitif, plutôt que les contribuables garennois, les particuliers. Vous avez raison, je l'assume.

Cinquième question, Monsieur Conway.

M. Conway

Cinquième question, cela concerne les cours de japonais. Pareil, cela fait plusieurs années que l'augmentation se fait, en gros, de 6 % à 7 %, que ce soit Garennois ou non-Garennois. Quelle est la raison ? Est-ce une politique de rattrapage sur plusieurs années et à quel niveau estimez-vous qu'il n'y aura plus de rattrapage ?

M. le Maire

Vous avez raison, c'est un rattrapage, puisque, de mémoire, j'ai le chiffre de 258 euros par an, mais je ne suis pas certain, je n'ai pas mes fiches sous les yeux, pour les cours de japonais par an. Cela me paraît peu lorsqu'on a droit, je crois, à un cours par semaine. Je pense donc qu'on a un peu de marge de rattrapage. Je n'ai plus le chiffre en tête. Combien est-ce, Monsieur Conway ?

M. Conway

C'est 140 euros...

M. le Maire

Vous voyez !

M. Conway

...et hors commune, c'est 260.

M. le Maire

260, oui, j'ai dit 258, je n'étais pas très loin. Oui, on a bien un rattrapage. 258 par an, ce n'est pas cher pour un cours par semaine.

M. Conway

Je vous demande jusqu'à quand vous faites le rattrapage. Vous me dites 258, c'est 260. Considérez que le rattrapage est fait.

M. le Maire

Pas du tout ! Je vous ai dit que, de mémoire, je me souvenais que les cours de japonais coûtaient 258 euros par an. Vous me dites qu'ils coûtent 260. Je ne me suis donc pas trop trompé. Je vous ai même dit que, en aucun cas, on n'avait abouti au maximum. Cependant, cela fait l'objet, on va avoir une réflexion.

C'est évidemment fondamental dans la vie de la commune de La Garenne, je comprends que vous vous interrogiez sur la question du prix des cours de japonais. Néanmoins, je me dis que si le cours dure une heure ou une heure et demie, d'ailleurs, je crois, par semaine, toutes les semaines de l'année hors vacances scolaires, ce n'est tout de même pas très cher pour un non-Garennois sur une année. Cela ne fait pas beaucoup de l'heure. C'est pourquoi je pense qu'on a un peu de marge. Comme c'est 140 euros seulement pour les Garennois, ce n'est pas cher du tout non plus.

Cela fait combien de l'heure, d'ailleurs ? Je ne l'ai pas en tête. Cela fait très peu. De l'heure, cela fait... J'ai un doute, je ne sais pas si c'est une heure par semaine ou une heure et demie, je ne voudrais pas dire de bêtise. Cela fait de l'ordre de 5 euros le cours s'il y a une heure, mais je crois que c'est une heure et demie, c'est donc entre 5 et 8 euros de l'heure. Ce n'est tout de même pas très cher.

En plus, c'est une langue extrêmement riche qui nécessite de trouver des professeurs qui ne sont pas aussi fréquents que cela.

Avez-vous d'autres questions, Monsieur Conway ?

M. Conway

La dernière concerne les non-Garennois pour la médiathèque, puisque, au niveau des Cartes Simples et des Cartes Plus, les tarifs ont été doublés entre 2018 et 2019. Pareil, quelle est la motivation de cette hausse ?

M. le Maire

C'est une motivation qui est exactement celle que je vous ai expliquée tout à l'heure, à savoir que dès lors que le non-Garennois ne participe pas financièrement aux services publics, puisqu'il ne paye pas ses impôts à La Garenne, il est normal qu'il paye significativement un prix différent.

Cela a un deuxième effet : par définition, nos services publics ont une capacité limitée. Quelle que soit leur capacité, elle est limitée. Ainsi, d'une certaine manière, en rendant le prix un peu plus cher pour les non-Garennois, on limite aussi l'attractivité.

Ce prix, celui dont vous parlez, a été pris sur conseil de la directrice de la médiathèque qui a analysé sa population. Elle a considéré que c'était probablement le bon prix qu'il fallait imposer aux non-Garennois. De mémoire, je crois que c'est 70 personnes. Je vous confirmerai. J'ai en tête 70 personnes concernées, non garennoises, bien sûr.

Monsieur Dagrass.

M. Dagrass

Simplement, je voudrais conseiller à M. Conway de sortir un peu de La Garenne et d'aller à la piscine à Bois-Colombes. Il s'apercevrait que la piscine, qui est merveilleuse, puisqu'elle a un centre d'esthétique et de spa, est bien plus chère pour les non-Bois-Colombiens que pour les Garennois. Je pense que cette politique est appliquée chez nos voisins et qu'elle est tout à fait légitime.

Il est vrai que M. Conway s'occupe aujourd'hui beaucoup des non-Garennois, même sur ses pétitions. C'est très intéressant.

M. le Maire

Merci.

On va passer au vote, à moins qu'il y ait d'autres questions. Je vous en prie, Madame.

Mme Courty

S'il était possible d'avoir au moins une fois dans le mandat, puisqu'on vote chaque année ces différents tarifs de manière complètement désincarnée, si c'était possible d'avoir au moins une fois une photographie de la ventilation et de la répartition du nombre de personnes et de la population.

M. le Maire

De personnes concernées ?

Mme Courty

Oui.

M. le Maire

D'accord. Oui, ce sera probablement possible pour certains tarifs, moins pour d'autres. On ne les a pas forcément, puisqu'il y a des associations. Il y a un petit travail de collection à mener. Par exemple, la location des salles, il y a évidemment quelqu'un qui sait cela, mais il faut colliger en même temps le nombre de repas servis. Je vois M. Chaillet et M. Montagnon qui se disent qu'il va falloir colliger des *data*. On va colliger des *data*.

Mme Courty

C'est pourquoi je disais : c'est un exercice qui n'est pas forcément praticable, mais au moins une fois par mandat.

M. le Maire

Bien sûr, avoir une idée, si le cours de japonais concerne 120 personnes ou 2.

On va passer au vote, puisqu'il n'y a plus de commentaire.

Qui s'abstient ? 3. Qui est contre ? Qui est pour ? Monsieur Conway, qu'avez-vous voté ? D'accord, donc 5 abstentions et 30 pour, zéro contre. Merci.

Délibération n°DE-2012-18-142 Remboursement de frais liés à une mise en fourrière pour stationnement gênant

M. le Maire

Je passe la parole à l'excellentissime Yves Perrée pour une mise en fourrière. Non, il n'en veut pas. Je vais la garder, tant pis pour lui !

Il s'agit d'un Garennois dont le nom est cité dans la délibération, pas la peine que je le cite ici, qui a sollicité le remboursement de frais de mise en fourrière, car il était de bonne foi, n'avait pas vu le panneau qui avait peut-être été posé après qu'il fût parti en vacances.

Je vous demande de m'autoriser à demander d'annuler, de procéder au remboursement de la somme astronomique de 179,78 euros.

Avez-vous des observations ? Pas d'observation ?

Personne n'est contre ? Personne ne s'abstient ? Tout le monde est pour ? Merci.

III – Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports

Délibération n°DE-2012-18-143 Réforme des rythmes scolaires – Projet éducatif territorial

M. le Maire

Le point suivant, c'est Mme Fommarty qui va vous parler du Projet éducatif territorial. Il y a de ces noms qui sont inventés par l'Education nationale...

Mme Fommarty

Bonsoir à tous.

Nous avons à La Garenne un PEDT depuis maintenant plus de 4 ans, puisque, avec la mise en place de la modification des rythmes scolaires avec les 5 matinées par semaine, nous avons libéré le vendredi après-midi pour organiser des ateliers de découverte. Avec cette mise en place, nous avons donc créé le PEDT.

Dans la mesure où nous sommes revenus cette année, suite à la consultation des enseignants et des parents d'élèves, à un rythme scolaire plus traditionnel pour nous, puisque, pendant 25 ans, nous avons eu ce rythme scolaire sur 4 jours, le mercredi est donc complètement libéré et nous avons transféré au mercredi matin les activités de découverte qui étaient faites le vendredi après-midi.

Par là même, nous sommes obligés de réactualiser notre Projet d'éducation territoriale pour nous mettre en conformité avec nos horaires. Maintenant, ce PEDT revu va vous expliquer la gestion des prestations de la Mairie sur tous les temps périscolaires, aussi bien la garderie du matin que le temps méridien du midi, les garderies ou études du soir, le mercredi matin avec les ateliers découverte et le mercredi après-midi qui reste en centre de loisirs avec des activités sportives, ludiques, un peu moins... je ne vais pas dire « structurées », mais un peu plus tranquilles que le matin où il faut se plier pendant des séries de 6 semaines sur des activités prédéterminées.

Je vous demande d'approuver le nouveau Projet d'éducation territoriale, qui est très voisin de l'ancien.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Avez-vous des questions à Mme Fommarty ?

Madame, je vous en prie, vous avez la parole.

Mme Courty

J'avais plusieurs remarques et étonnements par rapport à plusieurs points du document, notamment, dans un document tout de même pédagogique, dans l'organisation, qu'on puisse mettre sur un pied d'égalité et dans la balance « tenir compte du rythme de l'enfant et de l'emploi du temps des familles ». Je pense que, dans un document pédagogique, le rythme de l'enfant doit compter, en revanche, l'organisation des familles, cela m'étonne. Je ne dis pas que ce n'est pas une contrainte importante, mais, pour moi, cela n'a pas lieu dans un document qui se veut pédagogique.

Ensuite, il y avait plusieurs points sur la sécurité, les points sécurité. Ce point est très bien décrit. Cependant, lorsqu'on voit en conclusion « favoriser l'éco-mobilité », je veux bien, mais l'organisation des points sécurité, aujourd'hui, je ne vois pas en quoi ils favorisent l'éco-mobilité. Je trouve que c'est un détail qui pourrait être à creuser, mais, dans l'état actuel, ils ne sont pas organisés pour favoriser ce point.

Ensuite, sur les navettes, un élément est absent, ce qui m'étonne, sur l'organisation du dispositif de navettes. Il est dans le document présenté pour les activités sportives ou culturelles. Que je sache, un dispositif de navettes est aussi organisé pour les cours de catéchisme. Ce n'est pas mentionné dans le document, mais c'est aujourd'hui un dispositif qui, en République laïque, reste tout de même étonnant.

Un autre élément, c'est un retour et des réflexions qu'on a pu avoir avec des associations de parents d'élèves par rapport aux actions sportives organisées par la Ville, qui mettent en compétition différentes écoles. Certains retours de terrain montrent que ces actions sportives tendraient à favoriser des contentieux entre écoles. Lorsque les élèves se retrouvent au collège, il y a parfois de l'animosité entre élèves de collège qui est issue de compétitions sportives effectuées en scolaire.

Ce sont des remontées de terrain que je vous soumetts, mais qui semblent ne pas être anodines. Dans ces activités qui ont, malgré tout, tout leur intérêt, l'approche compétitive doit-elle être maintenue ? En tout cas, étudier, explorer pour voir s'il y a des pistes d'amélioration à apporter.

Enfin, par rapport au nouveau document, sur la création des ateliers « Histoire de France », la formulation met tout de même très mal à l'aise : « *dans une approche différente et complémentaire de celle organisée par l'Education nationale, chronologique et attachée à mettre en valeur des héros de l'histoire.* » La formulation en l'état sous-entend que l'enseignement de l'histoire par l'Education nationale aujourd'hui ne serait ni chronologique et ne s'attacherait pas à valoriser des héros de l'histoire.

Par ailleurs, je suis mal à l'aise sur le fait qu'on aborde une compétence qui doit rester celle de l'Education nationale, sans aucun procès d'intention, Monsieur le Maire, pour avoir été, à un moment dans mes études, historienne. Je sais que vous êtes attaché à l'histoire, vous savez que l'histoire peut faire l'objet de manipulations et l'apprentissage peut être parfaitement biaisé.

Ma position est que, aujourd'hui, l'apprentissage de l'histoire doit rester du domaine de compétence de l'Education nationale strictement.

M. le Maire

Vous abordez des questions complexes et vous avez raison, car elles sont intéressantes.

D'abord, sur la question de l'histoire, ce n'est pas parce qu'une compétence est du domaine de l'Etat que la Ville de La Garenne doit s'abstenir de s'y intéresser. Je me permets de rappeler simplement que l'Etat impécunieux ne cesse de demander aux collectivités, par exemple, d'assumer sa mission en matière d'enseignement des langues. Si nous n'étions pas là, où serait l'enseignement des langues ? Où serait l'enseignement de la musique ? Où serait l'enseignement du sport ?

Nous sommes, nous, collectivités, en permanence impliqués dans des enseignements qui, en théorie, devraient être assumés par l'Education nationale.

En matière d'histoire, de quoi s'agit-il ? On sait très bien que les programmes officiels d'histoire, ces dernières années, ces dernières décennies, ont évolué de telle manière qu'ils ont plus fait la part à l'histoire thématique qu'à l'histoire chronologique – je n'apprends rien à personne, tout le monde le sait – et plus la part à l'analyse d'un certain nombre de mouvements de la société, vous-même qui êtes historienne, vous le savez, plutôt qu'à une histoire qui mettait en avant des parcours personnels. Cela a été une évolution historique de la science historique et de la pédagogie de l'histoire en France depuis les années 1980, très significativement.

Vous semblez voir le diable là où il n'est pas. Que disons-nous simplement ? C'est que, sur la base du volontariat, nous proposons aux parents, complémentirement à ce que les enfants reçoivent comme enseignement à l'école, qu'ils reçoivent un enseignement qui sera chronologique et qui fera plus que la part de l'évolution des idées, puisque c'est ainsi aujourd'hui que l'histoire est enseignée à l'école, au collège et au lycée.

On enseignera les histoires de grands héros. Je crois que les peuples ont besoin de héros depuis toujours. Je crois en la devise, je crois en Renan qui avait défini ce à quoi servait l'histoire : l'histoire sert à faire aimer son pays. Le projet de civilisation que sont la France et l'Union européenne devrait reposer sur une part significative de l'histoire. D'ailleurs, je sais que vous partagez mon avis.

Je rappelle que cet enseignement sera donné par des personnes qui sont elles aussi impliquées dans l'enseignement de l'histoire, y compris dans l'Education nationale.

C'est curieux, on ne se pose jamais la question, lorsqu'on parle de langues, de savoir si l'enseignement traditionnel français des langues – je parle de l'anglais, par exemple, qui est aussi rigide et qui fait tout sauf vous faire aimer la langue anglaise –, on a raison, nous, les villes, d'avoir un enseignement ouvert sur la base de chansons, de découverte et de discussions libres. C'est exactement pareil.

Je pense que nous avons un vrai sujet sur l'Education nationale, c'est que nous avons parfois sombré dans la complexité, un certain pédagogisme parfois. A notre niveau, nous devons tout faire pour ne pas répéter des erreurs. Cela, c'est pour l'histoire.

C'est une analyse. Evidemment, je n'exige pas du tout que vous la partagiez, mais je vous la donne, puisque vous m'avez interrogé très librement.

Sur la question du catéchisme, je vous rappelle ce que le président de la République a lui-même dit. Il a déclaré fort justement que la laïcité n'était pas la négation des religions, bien au contraire. La laïcité, en partie, s'appuyait sur l'histoire des religions, qui sont d'ailleurs enseignées à l'école, accessoirement. A l'école publique, laïque et républicaine, il y a une histoire des religions.

Le fait qu'on emmène quelques enfants, dans la journée chargée du mercredi où ils ont mille choses à faire entre le tennis, la danse, les claquettes, le yoga – enfin, pas le yoga –, le trampoline, l'anglais, l'histoire et le catéchisme, c'est un service que nous rendons à la population depuis maintenant plus de 20 ans à La Garenne. Les enfants nous sont confiés le matin et nous les emmenons, nous, dans toutes leurs activités, y compris le catéchisme. C'est un service que nous rendons à la population.

C'est vrai, c'est un service grand luxe. Honnêtement, c'est TTC. L'enfant, vous dites qu'il fait du piano à 10h, du catéchisme à 11h, du foot à 14h. Nous, on emmène les enfants. C'est un service complet qui sert, je pense, aux parents eux-mêmes débordés et que je souhaite que l'on poursuive.

J'ai une question très précise à vous poser : souhaiteriez-vous qu'on ne fasse plus les conduites au catéchisme ? Qu'en pensez-vous ?

Mme Courty

Pour moi, ce n'est pas l'enseignement, la pratique du catéchisme. Mon interrogation est : est-ce à une ville, est-ce à la collectivité...

M. le Maire

Je vous pose la question. Moi, je dis oui.

Mme Courty

Par équité par rapport aux autres cultes, oui.

M. le Maire

Vous pensez donc qu'il ne faut pas le faire. Vous pensez qu'il ne faut plus conduire les enfants au catéchisme. C'est ce que je comprends.

Mme Courty

Pour moi, c'est à l'organisme qui donne de le prendre en charge avec les parents, mais la Ville n'a pas à interférer.

M. le Maire

D'accord. Nous avons une vision différente des choses, ce n'est pas très grave.

Mme Courty

Par ailleurs, je relèverai aussi, qui me tient à cœur, une thématique complètement absente qui est la sensibilité à l'écologie et à la nature en ville. D'autant qu'il y a eu des aménagements récents dans la ville, notamment la rénovation du square Guy-Môquet, la création du potager municipal. Il avait notamment été question que ces équipements municipaux puissent servir à des fins pédagogiques pour les enfants.

C'est donc sur le thème et sur les lieux qui existent aujourd'hui dans la ville, pour moi, un gros absent et un gros manque dans le projet pédagogique.

M. le Maire

Vous avez absolument raison là-dessus, il faut qu'on mette en place un projet spécifique. C'est d'autant plus idiot, comme vous le dites vous-même, que nous nous sommes dotés d'outils qui existent. Pour le coup, cela ne coûtera pas grand-chose.

On me dit : « Il y a des jardins potagers dans un certain nombre d'écoles », oui, et des animations du mercredi sont organisées, sachez-le. Néanmoins, ce que dit Madame est un peu différent. Elle dit, si j'ai bien compris : ne pourrait-on pas prendre les enfants d'une école – où il y a déjà cette sensibilisation, on ne peut pas dire qu'il n'y a rien –, qu'on les prenne et qu'on les emmène dans les endroits où il y a autre chose.

Vous avez cité Guy-Môquet ou le jardin potager. Oui, vous avez raison, cela fait partie des activités qu'on peut organiser. Il y a les ruches, les hôtels à insectes, la variation des plantes, que ce soit du légume ou du fruit. Elle a raison, il faut en profiter un maximum. C'est une très bonne idée.

Madame Fommarty ?

Mme Fommarty

Les éléments cités dans le PEDT, qui est donc un projet éducatif et pas forcément pédagogique – la pédagogie étant plus scolaire que nous et, lorsqu'on utilise le mot « pédagogie », les enseignants n'aiment pas trop –, c'est proposer notamment.

Après, on utilise en fonction les environnements de chaque école. C'est-à-dire que, à Marsault, il y a des activités jardinage qui sont aussi bien faites en temps scolaire par les enseignants qu'en temps périscolaire par nos équipes, les animateurs. Il y a normalement autant d'ateliers que de classes. Par exemple, à Renan où il y a 15 classes, il y a 15 ateliers proposés. A Guest aussi. A Voltaire, il y a 14 classes, 14 ateliers proposés en élémentaire. On n'a donc pas non plus fait une liste exhaustive.

L'autre point sur lequel je voulais aussi répondre, les compétitions auxquelles vous avez fait allusion, je connais cette revendication d'un certain nombre de parents. Ce sont des compétitions scolaires. On y participe par nos animateurs qui vont aider à surveiller les enfants dans le stade, on va aussi les accompagner. Cependant, c'est la conseillère d'éducation qui met au point ces jeux.

Il y a chaque année un cross, il y a chaque année ce qu'ils appellent des jeux d'opposition, des sortes de combats, puis de l'athlétisme. Effectivement, chaque fois, c'est un peu comme lorsque vous allez aux Jeux olympiques : la France est en compétition avec l'Allemagne, qui est en compétition avec autre chose et une coupe est remportée. Après, c'est aussi à chacun, enseignants ou animateurs, de présenter les choses comme étant une compétition sportive et non une guerre d'écoles.

Je suis au courant de ce problème, mais c'est tout de même une compétence de l'Education nationale.

M. le Maire

D'autres questions ? On va pouvoir passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5. Qui est pour ? Je vous remercie.

IV – Pôle Services à la population

Affaires scolaires, Etat-civil

Délibération n°DE-2012-18-144 Approbation du règlement intérieur des prestations municipales périscolaires et extrascolaires

M. le Maire

Avez-vous des questions particulières ? C'est toujours Anne Fommarty qui nous présente cela. Avez-vous des questions à Anne ? Non. Vous avez des remarques ? Je vous en prie, Madame, prenez la parole.

Mme Courty

Non, on en a discuté en commission. C'est un document qui fige plutôt des choses qui étaient déjà organisées. J'avais juste une interrogation, mais il n'y a, semble-t-il, pas d'éléments de réponse sur le pourquoi aujourd'hui, maintenant, d'un tel document.

M. le Maire

C'est assez simple. Comme vous le dites fort justement, nous avons des informations éparses. L'idée était de les regrouper pour avoir une vision un peu plus claire. C'est un document qui doit aussi pouvoir évoluer, qu'on fera évoluer s'il manque des éléments. Il n'y a évidemment aucune difficulté.

Comme vous le dites, on a pris des bouts de règlements pour que les parents puissent avoir quelque chose d'un peu homogène et qu'ils n'aient pas à chercher l'information. C'est une sorte de Code civil.

Je vous en prie.

Mme Courty

J'avais juste une interrogation – mais, encore une fois, c'est complexe, on ne fera pas un débat ce soir sur le sujet – sur le fait que les parents qui viendraient chercher leurs enfants tard se verraient attribuer, je crois, une pénalité. J'étais assez étonnée, car il y a eu de nombreux travaux en psychologie sociale dont se sont emparés les économistes.

Je crois que c'est Daniel Cohen dans *Homo Economicus* qui le relate : aujourd'hui, lorsque les parents arrivent en retard pour aller chercher leurs enfants, il semble que les parents sont véritablement désolés et font le nécessaire pour que cela se reproduise le moins possible. A partir du moment où l'on met en place une pénalité se crée un lien de marchandisation et les parents arrivent en retard plus fréquemment, car ils se disent : « *De toute façon, au pire, je paierai.* »

J'étais assez interrogative sur la mesure, car il y a déjà de nombreux retours d'expérience, notamment internationaux, sur le sujet.

M. le Maire

En fait, Madame, vous êtes rousseauiste. Vous croyez que les personnes sont spontanément bonnes et lorsqu'elles arrivent, elles sont culpabilisées. Le problème, c'est qu'il y a deux catégories de parents : il y a effectivement des personnes qui, comme vous le... se disent : « *Après tout...* » et vous avez une catégorie de personnes qui s'en moquent un peu, qui sont des récidivistes et qui nous disent : « *Ecoutez, après tout...* »

Souvenez-vous, la caricature de cette situation, qui n'est heureusement pas aussi fréquente que cela, avait été illustrée lors d'un conseil municipal. Nous étions tous sortis, je ne sais pas si vous vous souvenez, il y a quelques mois, il y avait un petit garçon qui était dehors, je ne sais pas si vous l'aviez vu. Il était là, à l'entrée. La mère n'était pas venue le chercher. A la fin du conseil municipal, la mère n'était toujours pas venue le chercher.

Nous sommes donc face à des situations qui sont plus celles que je décris que celles que vous décrivez, qui sont, vous en conviendrez, peut-être un peu intellectualisées. Je vous propose simplement de dire aux parents : « *Il y a une heure limite. Si vous la dépassez, il y a une sanction.* » Vous ne souhaitez pas qu'on leur remette une récompense, tout de même ?

Mme Courty

Au regard des travaux scientifiques, vous me direz si, finalement, cela fait diminuer le nombre de parents qui arrivent en retard ou non.

M. le Maire

On vous le dira avec plaisir.

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres observations ? C'est très intéressant, bien sûr. On va passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

Délibération n°DE-2012-18-145 Dérogations au repos dominical

M. le Maire

Yann Martin-Chauffier, l'application de la loi Macron, c'est cela ?

M. Martin-Chauffier

Exactement, ni plus ni moins, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Formidable !

M. Martin-Chauffier

Douze dates par an et par catégorie de commerces. Nous avons naturellement interrogé au préalable les principaux demandeurs que sont Monoprix, Auchan, Peugeot, Picard, Nocibé et autres. C'est en fonction de leurs réponses qu'on attribue les dates.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il des questions à M. Martin-Chauffier sur cette question de la dérogation au repos dominical ? Pas de question. Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5. Qui est pour ? 30. Merci.

Service des Actions sociales et familiales

Délibération n°DE-2012-18-146 Convention tripartite de partenariat avec l'association UDAF 92 et l'Association Chantiers aide à la parentalité pour l'année 2019

M. Autain

Il y a 1 an, nous lançons le réseau des parents en collaboration avec l'UDAF 92 et les Chantiers d'aide à la parentalité. Cela a été un succès plutôt sur le démarrage, même si on aurait voulu que ce soit encore meilleur, avec une bonne participation : pas loin de 80 familles ont été concernées par ces différentes activités et pas loin de 70 % de celles-ci étaient garennoises.

Nous repartons pour une nouvelle année avec un nouveau programme qui va démarrer dès le mois de janvier. Je rappelle l'objectif : c'est de valoriser, accompagner et soutenir les parents dans leur rôle de premiers éducateurs de leurs enfants.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Autain.

Y a-t-il des observations ? C'est un sujet très important. Vous savez qu'une des difficultés des parents, c'est l'isolement à tout titre, qu'il soit physique, intellectuel, matériel. Il faut des outils de ce genre.

Monsieur Dagrás.

M. Dagrás

Je ne vais pas parler en tant que conseiller municipal, mais plutôt en tant que parent d'élèves et représentant de parents d'élèves. Je pense qu'il serait intéressant de vous rapprocher des collèges où il y a des situations difficiles. Je pense qu'aller présenter au moins vos activités peut aider certaines familles en grande difficulté aujourd'hui, on le voit.

Je pense que c'est une activité qui a toute sa place, en tout cas, au sein des propositions d'accompagnement des parents faites par les collèges et même les primaires, puisque, aujourd'hui, on connaît des exclusions dans les classes de primaire. Je pense qu'il y a une vraie matière à vous rapprocher des équipes. En tout cas, on vous ouvrira les portes avec plaisir.

M. le Maire

Merci. Vous avez absolument raison.

M. Autain

L'année dernière, déjà, nous avons rencontré les directrices et directeurs de crèche pour leur présenter le programme et le réseau. On avait eu un très bon accueil.

On avait rencontré également les directeurs et directrices de primaire à l'occasion des rencontres que nous avons. On a eu également un bon accueil. On a prévu de refaire un tour à partir de janvier pour présenter le nouveau programme. On est également en lien avec les associations de parents d'élèves. Chacune a déjà été contactée l'année dernière, on le refait cette année. Chaque président d'association de parents d'élèves a été informé, c'est certain, mais on recommencera, car, de toute façon, on ne le fait jamais assez, pour qu'un maximum de parents puisse être mis en relation avec ce réseau des parents, qui est important.

M. le Maire

Merci.

Pas d'autres questions ou remarques ?

Mme Courty

Je réagirai juste. Les intentions sont parfaitement louables. Maintenant, les associations avec lesquelles le travail est effectué ont des positions tout de même particulières avec lesquelles je n'ai aucune affinité intellectuelle. Pour ces raisons, je voterai contre.

M. le Maire

Pouvez-vous préciser, Madame ?

Mme Courty

Lorsque vous allez sur le site de l'UDAF et que vous regardez la composition du bureau et du conseil d'administration, la très grande majorité des membres sont des représentants des associations catholiques de France. Je trouve que la participation est tout de même biaisée. Aussi, sur des sujets d'intérêt, vous avez des sujets de bioéthique, rien que le choix des sujets d'étude est très connoté.

M. le Maire

Oui, c'est vrai que c'est horrible. C'est horrible.

L'UDAF, soyons clairs, est une association d'intérêt public reconnue par l'Etat, qu'il associe à toutes ses discussions sur la matière familiale. Il faut aussi... Pas de peur, vous voyez. C'est curieux, tout de même, d'avoir une attitude qui conduit à exclusion. En quoi l'UDAF est-elle illégitime ? Elle est légitime.

L'UDAF est une association recommandée par l'Etat, Madame. L'Etat nous recommande de travailler avec l'UDAF, avec le CCAS, avec... Toutes nos organisations et toutes les villes, qu'elles soient de droite ou de gauche, travaillent avec l'UDAF. Qu'elle ait une culture chrétienne, cela va de soi, mais beaucoup d'associations qui travaillent dans le domaine social en général sont d'inspiration et de culture chrétienne. Ce n'est pas une nouveauté. C'est ainsi, le pays est ainsi.

Connaissez-vous le poème d'Aragon : « Celui qui croit au ciel et celui qui n'y croyait pas » ? L'important, c'est que tous les deux communiaient dans un même principe. Il y a des personnes qui croient au ciel, il y a des personnes qui n'y croient pas. L'important, c'est ce qu'elles font.

Très bien. On va passer au vote.

Qui est contre ? 3. Qui s'abstient ? 2. Qui est pour ? 30. Je vous remercie.

Après cette leçon de tolérance, nous allons passer au point 147.

V – Pôle Services Techniques

Aménagement urbain

Délibération n°DE-2012-18-147 ZAC des Champs-Philippe – Cession au promoteur Pitch Promotion d'un terrain à bâtir dit « Ilot Verdun Nord » sis avenue de Verdun et des droits à construire qui y sont attachés

M. le Maire

Je crois que c'est M. Hervo.

M. Hervo

Vous avez deviné juste.

M. le Maire

C'est le terrain qui est à gauche du théâtre, pour être simple.

M. Hervo

Ce soir, mes chers collègues, dernier acte d'une longue, très longue, trop longue procédure visant à figer un programme immobilier de construction sur le terrain qui est à côté du théâtre, terrain qui était occupé par un immeuble social d'ICF la Sablière, qui a été démoli et reconstruit il y a maintenant plusieurs années.

À l'issue de cette longue procédure, dont le déroulement vous est rappelé dans le rapport que vous avez sous les yeux, la Commission municipale qui s'est réunie le 2 juillet dernier a finalement opté pour le projet présenté par Pitch Promotion avec l'architecte Marina.

Dans un premier temps, l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, dont c'est la compétence, a approuvé le choix de ce promoteur. Il s'agit maintenant de lui céder le terrain et les droits à construire qui y correspondent. Il s'agit, je le rappelle, d'un immeuble comportant 29 logements en accession et un local à vocation de brasserie-restaurant.

Cette cession s'effectue pour le montant d'un peu plus de 4 millions d'euros hors taxes.

Je vous demande donc d'autoriser M. le Maire qui se fera un plaisir de m'en déléguer la signature à la société Pitch Promotion pour clore cette affaire, dont le projet vous est présenté sous forme de quelques vues de l'avenue de Verdun. Un choix architectural qui était un peu compliqué, car il fallait se marier avec le théâtre et avec l'environnement pour avoir une ligne urbaine cohérente tout au long de l'avenue de Verdun. Finalement, c'est un bon projet.

Je vous demande d'approuver cette cession qui va conduire à un dépôt de permis de construire par Pitch ; peut-être pas à la fin de cette année, car on entre dans la période des fêtes, mais le permis ne devrait pas tarder à être prêt, donc en début d'année prochaine pour un projet qui devrait s'achever, le temps des procédures administratives et de la construction, d'ici 2,5 ans maximum.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Avez-vous des questions ? Pas de question ? On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5. Qui est pour ? Merci.

Voirie, Espaces verts

Délibération n°DE-2012-18-148 Convention d'utilisation du domaine public des stations et espaces Autolib'

M. le Maire

La parole est à Mme Gaillabaud.

Mme Gaillabaud

Merci, Monsieur le Maire.

Le 25 juin 2018 a sonné le glas de la DSP Autolib', comme vous le savez. Cette DSP avait été conclue le 25 février 2011. Sur la Ville de La Garenne-Colombes, nous avons 6 stations pour 37 bornes. Il est question maintenant, puisque le syndicat a décidé de ne reprendre ni en régie ni une DSP pour un autre concessionnaire, il est question que chaque ville reprenne ces emplacements.

Les biens de retour que constituent les bornes et les espaces Autolib' doivent donc donner lieu à une convention qui doit être signée entre le Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole et chaque ville, en l'occurrence, la Ville de La Garenne-Colombes. Cette convention permettra que la Ville récupère ces emplacements et que le Code de la route puisse enfin être appliqué.

Je vous demande donc de donner la possibilité à M. le Maire de signer cette convention.

M. le Maire

Merci. Des questions à Mme Gaillabaud ?

Oui, Monsieur Conway ?

M. Conway

Je n'ai pas très bien compris lorsque vous dites que cela permettra au Code de la route de s'appliquer. Que voulez-vous dire par là ?

M. le Maire

Le stationnement.

Mme Gaillabaud

Le stationnement, car, pour l'instant, ce sont des zones où tout le monde peut se garer. On ne peut donc pas verbaliser et cela donne l'occasion à des voitures ventouses de s'installer là. Ce sont des zones de non-droit, de ce fait. La convention permettra que la Ville puisse récupérer cet emplacement et verbaliser si besoin.

M. Conway

Ma deuxième question est : prévoyez-vous, comme vient de le faire la Ville de Paris, de remettre en service ces prises électriques ?

Mme Gaillabaud

Ces prises électriques, bien évidemment, donneront lieu à des aménagements. Il y a cependant une question de puissance électrique. Il s'avère que des études sont à l'étude, c'est le cas de le dire. On fait appel à des syndicats comme le SIGEIF, par exemple, pour constituer un maillage et avoir la même approche non seulement au niveau de la commune, mais au niveau du territoire, voire au niveau de la région.

M. le Maire

Merci.

Des questions ? Parfait.

Par définition, nous serons amenés à en reparler lorsqu'on aura les résultats des études pour la remise en marche de zones d'électrification pour les stationnements.

On va voter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

VI - Divers

Décisions

M. le Maire

Il y a un certain nombre de décisions.

Avez-vous des questions sur ces décisions ? Il n'y a pas de question ? Tout va bien ? Je peux considérer que c'est bon ?

Monsieur Conway, habituellement, vous avez des questions. Il n'y en a pas ?

M. Conway

Non.

M. le Maire

Merci.

M. Conway

Je voulais peut-être en profiter, car vous l'aviez fait lors de la réunion de présentation sur la ZAC des Champs-Philippe lundi, pour parler du parcours de santé sportif. C'est peut-être l'occasion d'informer le public de cette décision.

M. le Maire

Il n'est pas encore mûr. Je vous en parlerai...

M. Conway

Il y a une décision.

M. le Maire

Oui, mais que voulez-vous qu'on dise ?

M. Conway

Simplement ce que vous avez dit lundi soir à un petit public, que ce parcours allait s'étendre à travers toute la ville avec des agrès, etc.

M. le Maire

Vous venez de le dire.

L'idée, Monsieur Conway, fait référence à une intervention que j'ai faite lors d'une réunion publique qui rappelle que nous allons créer cette année des parcours de santé, qui font que les Garennois pourront aller d'un endroit à l'autre, un parcours où ils pourront courir. Les étapes seront constituées d'agrès qui leur permettront de faire des exercices. Ces agrès ont fait l'objet d'une analyse par des professeurs d'éducation physique et sportive de manière que ce soit ouvert aussi bien à des sportifs confirmés que des sportifs du dimanche, même si, dans cette salle, bien entendu, il n'y a que des sportifs confirmés, cela va de soi.

Plus de décisions, c'est bon ?

Questions orales

M. le Maire

Il y en a deux, il y a celle de M. Conway et celle de Mme Courty.

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Monsieur le Maire, cette question vous a été envoyée lundi 17 décembre dans les délais prévus par le règlement intérieur pour vous permettre de préparer votre réponse. Conformément à ce même règlement, nous ne pourrions pas réagir à la réponse que vous nous ferez en séance.

En tant que député européen, vous recevez chaque mois une indemnité de 4 416 euros en plus de l'indemnité annuelle de frais de voyage de 4 264 euros et de votre salaire. Cette indemnité mensuelle de 4 416 euros doit, selon les règles du Parlement européen « *couvrir les frais qui se rapportent directement à l'exercice du mandat parlementaire du député.* » Cela comprend le loyer de la permanence locale de ce dernier, les factures de téléphone, les frais postaux, etc.

Les règles du Parlement européen prévoient que chaque député européen doit déclarer le nombre et la localisation des bureaux ou permanences locales utilisés et faire en sorte que le loyer se situe dans les valeurs du marché.

D'après le site Freedom of Information, « *meps.bivol.bg* », vous avez déclaré utiliser votre bureau de la Mairie de La Garenne-Colombes au titre de votre mandat de parlementaire européen. Aussi, nous aimerions connaître le montant précis du loyer que la Mairie vous facture pour cette prestation et la ligne comptable sur laquelle nous pouvons le constater.

Nous vous remercions de vos réponses.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Je n'ai jamais déclaré que mon bureau de la Mairie était ma permanence parlementaire. Vous faites référence à un site, dont vous m'avez envoyé fort aimablement le lien, qui est effectivement mal renseigné. Cela fait probablement partie de ces *fake news* que le gouvernement entend réglementer.

Je vous invite à regarder le site du Parlement européen dans lequel je déclare évidemment pouvoir disposer d'un bureau à la Mairie, puisque j'ai des activités politiques, mais qui ne sont pas des activités politiques liées à ma fonction de député européen.

Je suis allé voir le fameux site qui se targue de donner de faux renseignements. Celui-ci demande qu'on l'informe des erreurs éventuelles qui sont dessus. Je vous invite donc à l'informer que je n'ai pas un bureau à la Mairie, mais que j'en ai un à Strasbourg et à Bruxelles aussi, puisque ceux-ci ne sont pas mentionnés.

Je vous remercie.

Madame ?

Mme Courty

Monsieur le Maire, je vous remercie de répondre à cette question, puisqu'elle vous a été envoyée hors délai. C'est donc très aimable à vous.

M. le Maire

Je suis un homme aimable, vous savez. J'ai un bon fond.

Mme Courty

Parmi les réponses apportées par le gouvernement au mouvement des « Gilets Jaunes » figure l'organisation d'un débat national qui doit être préférentiellement relayé et porté par les maires autour de quatre thèmes : transition écologique, fiscalité, organisation de l'Etat et meilleure association des citoyens aux décisions.

L'organisation de ce débat est encore floue et les modalités non connues. Avez-vous prévu, Monsieur le Maire, d'organiser ce débat à La Garenne-Colombes ?

M. le Maire

Madame le Conseiller municipal, votre expérience politique et votre intelligence politique vous ont probablement fait remarquer que cette annonce a été un tout petit peu précipitée et ne répond pas vraiment aux critères de la décision politique mûrie, étudiée, etc. On nous demande donc à nous, les maires, après avoir expliqué que nous étions des bons à rien, incapables de prendre des décisions, d'éteindre un incendie que nous n'avions pas allumé.

Bien volontiers, nous le ferons, car nous avons le sens des responsabilités. Je suis tout à fait favorable à la participation de la Ville à ce fameux grand débat.

Je regrette toutefois que le grand débat ne soit pas aussi grand que cela et qu'un certain nombre de thèmes évoqués initialement n'aient finalement pas été retenus. Je pense évidemment au thème de l'immigration qui a été, pour des raisons absolument incompréhensibles, sorti des thématiques de réflexion alors même que toutes les enquêtes d'opinion montrent que c'est une thématique importante.

La question de la méthode, maintenant, est complexe, car le gouvernement entend nous indiquer des pistes de travail. Je crois que Chantal Jouanno, l'ancienne ministre de l'Ecologie, a été nommée au poste de coordinatrice de ce grand débat national. Attendons de voir ce que Chantal Jouanno va nous proposer comme méthodologie. Si cette méthodologie est opérationnelle, je ne doute pas que ce soit le cas, compte tenu de la qualité de la personne en question, on s'adaptera.

Peut-être pouvons-nous, de notre côté, réfléchir à une méthodologie à la hauteur de nos moyens. Je pense évidemment à l'utilisation de nos moyens numériques, mais vous m'avez, j'ajoute cela à ma réponse, vous m'avez fort justement fait remarquer tout à l'heure, avant la séance, que l'utilisation exclusive des moyens numériques conduisait de fait à l'exclusion d'un certain nombre de nos concitoyens qui ne sont pas familiers avec ces outils, comme probablement aussi à la surreprésentation d'un certain nombre de concitoyens qui sont des *aficionados* de l'envahissement des réseaux sociaux. On voit très bien parfois le décalage qu'il y a entre le pays réel et le pays Facebook.

Enfin, il y a quelques années, nous avons réalisé un sondage sur les affaires municipales. C'est peut-être aussi un outil que l'on pourrait utiliser. Voilà où nous en sommes. Nous attendons que le préfet nous donne deux ou trois pistes. Une fois que ce sera le cas, nous verrons comment adapter ces pistes et participer à cette campagne qui nous paraît effectivement indispensable, qui aurait peut-être pu être menée avant que les troubles n'apparaissent plutôt qu'après.

Voilà, mes chers collègues.

Je vous remercie infiniment de vous être libérés un soir de décembre pré-Noël. On peut dire Noël, même si c'est une fête un peu chrétienne sur les bords, n'y voyez pas une attaque au principe de laïcité.

(Rires.)

Je vous souhaite à tous de bonnes vacances !

Je vous rappelle, pour ceux qui ne l'ont pas noté, les dates des vœux de la municipalité, le 17 janvier, et le 18 janvier, le lendemain, la réception dite du personnel communal, fêtes auxquelles vous êtes évidemment tous conviés.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année !

La séance est levée à 20 heures 51.